



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/09/2023  
Reçu en préfecture le 06/09/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20230830-B20230829\_09\_SI-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-et-un août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Etaient présents :**

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

**Absent avec procuration :** ./.

**Absents excusés :** Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 9

**Étaient également présents :** Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication,

**Était excusée :** Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



### **9. Objet : Cercle des Jeunes de Gavisse – Demande de subvention au titre des anniversaires : célébration des 50 ans**

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 8 février 2022, portant création du règlement d'attribution des subventions aux associations œuvrant dans le champ social,

L'association Cercle des Jeunes de Gavisse, créée en 1973, est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Thionville et a son siège sur le territoire de la CCCE à Gavisse. Au 31 décembre 2022, l'association compte 129 membres.

L'association a été créée pour divertir, occuper et cultiver les jeunes de Gavisse, en proposant diverses sorties (patinoire, soirées théâtre, après-midis créatifs). Elle propose et organise diverses activités pour animer le village : fête du village, feu d'artifice le 14 juillet (en lien avec la municipalité), chasse aux œufs à Pâques, rallye touristique, ....

Le Cercle des Jeunes de Gavisse souhaite célébrer son 50<sup>e</sup> anniversaire, notamment pour remercier ceux qui ont participé et ceux qui continuent de participer à l'organisation de ses activités.

Un évènement a été organisé à cette occasion le 10 juin 2023 : un rallye touristique autour de Gavisse qui avait pour thème « le Cercle des Jeunes et son histoire », suivi d'un apéritif, et d'un repas avec animation musicale, résultats du rallye et remise des prix. Tous les habitants de Gavisse étaient invités à cet évènement.

Le budget de l'évènement transmis par l'association s'établit comme suit :

Coûts		Financement	
Boissons	1 192,92 €	Fonds propres	2 735,61 €
Amuse-bouches et salades	2 040,00 €	Subvention CCCE	2 735,60 €
Viande et location matériel	1 620,00 €		
Fromage	129,89 €		
Gâteau d'anniversaire et pain	489,00 €		
<b>Total</b>	<b>5 471,21 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 471,21 €</b>

*(devis transmis par l'association)*

Selon le compte rendu de la dernière Assemblée Générale, le bilan financier de l'association pour l'année 2022 fait apparaître un déficit de 3 156,54 € (total recettes 2022 : 85 554,05 ; total dépenses 2022 : 88 710,59).

Conformément au règlement communautaire relatif à l'attribution de subventions aux Associations œuvrant dans le champ Social, l'association peut prétendre à une subvention équivalente à 50 € par année d'existence (soit 2 500 €), versée après présentation des factures,

Considérant que le service rendu par l'Association Cercle des Jeunes de Gavisse aux habitants du territoire communautaire, au vu de sa participation à la cohésion sociale et à l'insertion des jeunes dans la commune de Gavisse, s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Petite enfance et Affaires sociales » en date du 29 juin 2023,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'attribuer une subvention de 2 500 € (correspondant à 50 € x 50 années d'existence) au Cercle des Jeunes de Gavisse à l'occasion de la célébration de son 50<sup>e</sup> anniversaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230830-B20230829\_09\_SI-DE

Fait à Cattenom, le 30 août 2023

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230830-B20230829\_09\_SI-DE

